



SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)

15 FEV. 2012

ARRIVEE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 27 janvier 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Odile Bedeau de l'Ecochère – Isella De Marco à Isabelle Duret – Rahma Khadraoui à Brigitte Pigeyre – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Christophe Casadei – Bénédicte Krebs à Grégory Estrems – Véronique Soriano à Isabelle Ballet

Absents : Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.02.06 10

OBJET : Enfouissement des réseaux BT/FT- rue des Salvias et rue des Lilas

Monsieur Jean-Claude CANO, adjoint délégué au patrimoine bâti et VRD, expose au conseil municipal que l'assemblée a approuvé par délibération du 26 septembre 2011 l'enfouissement des réseaux BT / FT rue des Salvias.

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux sur la rue des Salvias ainsi que sur la rue des Lilas, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (S.E.D.I.), auquel la commune adhère, a étudié la faisabilité d'enfouir les réseaux sur ces deux voiries (opération n° 11.132.449).

En conséquence, il convient de reprendre la délibération suivante en intégrant la rue des Lilas aux travaux d'enfouissement des réseaux BT / FT.

Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 163 348€
- 2 – le montant total de financement externe serait de : 65 062€
- 3 – les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : 7 803€
- 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 90 483€

Travaux sur réseaux France Telecom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 43 797€

- 2 – le montant total de financement externe serait de : 5 400€
- 3 – les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : 2 092€
- 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 36 305€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel à contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération « travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité » :**
 - Prix de revient prévisionnel : 163 348€ (cent soixante-trois mille trois cent quarante-huit euros),
 - Financements externes : 65 062€ (soixante-cinq mille soixante-deux euros),
 - Participation prévisionnelle : 98 286€ (frais SEDI + contribution aux investissements) (quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-six euros).
- **PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 7 803€ (sept mille huit cents trois euros).**
- **PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération « travaux sur le réseau France telecom » :**
 - Prix de revient prévisionnel : 43 797€,
 - Financements externes : 5 400€,
 - Participation prévisionnelle : 38 397€ (frais SEDI + contribution aux investissements) (trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros).
- **PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 2 092€ (deux mille quatre-vingt-douze euros).**
- **ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2011.09.26 16 du 26 septembre 2011.**

A l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 10 février 2012.
Publication le 13 février 2012.

Le Maire,

Michel BACCONNIER